



## Restitution de vehicule a l amiable (surendettement)

Par **hugotine\_old**, le **31/05/2007** à **19:52**

bonjour rn je suis en fasse amiable de plan de surendettement la banque de france me propose un moratoire que pour diverses raisons je vais refuser rn selement j ai un credit auto dans ce plan et afin de diminuer la dette mon creancier et moi nous sommes mis d accord pour faire une restitution a l amiable mais je voudrais savoir comment va se passer la suite rn la voiture va t elle etre vendue aux encheres ? rn le prix obtenu pourrais ne pas couvrir la dette vais je devoir payer le reste rn va t il se greffer des frais de procedure ou autre pour moi je voudrais vraiment savoir qu elle est la meilleure des solutions rnmerci d avance pour vos reponces rn cordialement

Par **Jurigaby**, le **02/06/2007** à **00:14**

Bonjour.rnrnPar définition, une solution amiable n'est pas judiciaire.rnrnAutrement dit, ne tient qu'à vous de régler les conditions de cette restitution avec le crédit auto.S'agissant de la dette restant à acquitter ou encore des frais de procédure, tout cela doit être réglé amialement avec eux.rnrnCdt.